

# Knauf SaniCem

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 05/07/2021 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Knauf SaniCem  
Type de produit : Matériaux de construction

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

N et B Knauf  
Rue du Parc Industriel 1  
4480 Engis - Belgium  
T 032-4-2738 - F 032-4-2738  
[info@knauf.be](mailto:info@knauf.be) - <http://www.knauf.be/>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Dam. 1 H318  
Skin Sens. 1 H317  
STOT SE 3 H335

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher/Extra classification(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

ciment Portland

# Knauf SaniCem

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P280 - Porter des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	≤ 80	Non classé
ciment Portland	(N° CAS) 65997-15-1 (N° CE) 266-043-4	≤ 45	Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rinçage abondant à l'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin/le service médical.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables. Le produit n'est pas inflammable.

# Knauf SaniCem

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une ventilation d'air appropriée.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

#### 6.1.2. Pour les secouristes

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Nettoyer rapidement les épandages. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter toute formation de poussière. Captation des poussières (aspiration).  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger de l'humidité. Éviter tout contact avec l'eau. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit sec. Tenir hors de portée des enfants.  
Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>ciment Portland (65997-15-1)</b>		
Belgique	Nom local	Ciment portland (poussières alvéolaires) # Portlandcement (inademaar stof)
Belgique	OEL TWA	1 mg/m <sup>3</sup> (sans fibres d'amiante et < 1 % silices cristallines) # (zonder asbestvezels en < 1 % kristallijn siliciumdioxide)
<b>quartz, conc silice cristalline alvéolaire&lt;1% (14808-60-7)</b>		
Belgique	Nom local	Silices cristallines: quartz (poussières alvéolaires) # Siliciumdioxide (kristallijn): kwarts (inademaar stof)
Belgique	OEL TWA	0,1 mg/m <sup>3</sup>

# Knauf SaniCem

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)		
Belgique	Remarque	C: la mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoïques du livre VI du code de bien-être au travail. # C: de vermelding "C" betekent dat het betrokken agens valt onder het toepassingsgebied van titel 2 betreffende kankerverwekkende, mutagene en reprotoxische agentia van boek VI van de codex over het welzijn op het werk.
carbonate de calcium (471-34-1)		
Belgique	OEL TWA	10 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements étanche aux poussières. Dégagement de poussières: masque antipoussière.

#### Protection des mains:

Porter des gants imperméables, résistant à l'abrasion et aux produits alcalins, doublés intérieurement de coton (par exemple gants coton enduits nitrile).

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables (EN 166)

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Gris(e).
Odeur	: non déterminé.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 12
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible

# Knauf SaniCem

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Le produit durcit au contact de l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### **9.2. Autres informations**

Indications complémentaires : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires.

### **10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### **10.4. Conditions à éviter**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **10.5. Matières incompatibles**

Acides. Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables/ vapeurs d'hydrogène.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: > 12
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: > 12
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

<b>ciment Portland (65997-15-1)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l (96 h, Pisces)

# Knauf SaniCem

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>ciment Portland (65997-15-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

<b>quartz, conc silice cristalline alvéolaire&lt;1% (14808-60-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>ciment Portland (65997-15-1)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.

<b>quartz, conc silice cristalline alvéolaire&lt;1% (14808-60-7)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>ciment Portland (65997-15-1)</b>	
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

<b>quartz, conc silice cristalline alvéolaire&lt;1% (14808-60-7)</b>	
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
quartz, conc silice cristalline alvéolaire<1% (14808-60-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
ciment Portland (65997-15-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Laisser solidifier. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Vider les résidus de l'emballage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec:

<b>14.1. Numéro ONU</b>
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### **15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

KNAUF SDS EU (REACH Annex II)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*